



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'IFAS NORD-OCCITANIE

Un engagement au service de votre réussite professionnelle

MAJ 31.01.25

Table des matières

1. Le contexte de la formation	4
1.1. Le contexte sanitaire et social local.....	4
1.2. Les Politiques de santé	4
1.3. Présentation de la structure.....	5
1.4. L'équipe pédagogique et administrative	6
1.5. Les finalités de la formation	7
2. Définition du Diplôme d'État d'Aide-Soignant	9
2.1. Définition du métier et les missions associées.....	9
2.2. Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant	10
2.3. Les domaines d'activités et les activités associées.....	10
2.4. La certification de la formation	11
3. Les fondements du projet pédagogique.....	13
3.1. Les valeurs	13
3.2. Les principes pédagogiques.....	14
3.3. Les moyens pédagogiques.....	16
3.3.1. La compétence.....	17
3.3.2. La réflexivité.....	18
3.3.3. La simulation en santé.	20
3.3.4. L'initiation à la réflexion éthique	20
3.3.5. Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement	21
3.3.6. L'interprofessionnalité des filières sanitaires	21
4. L'alternance intégrative	22
4.1. La formation théorique	23
4.1.1. Le cursus initial.....	23
4.1.2. Les passerelles : allègements - dispenses	23
4.2. La formation clinique.....	24
4.2.1 Déroulé de la formation clinique	24
4.2.2. Le parcours de l'apprenant en milieu professionnel	25
4.2.3 Des terrains de stage qualifiants.....	26
4.2.3.1. La Charte d'encadrement.....	26
4.2.3.2. La convention de stage tripartite	26

4.2.3.3. Le livret d'accueil	27
4.2.4. L'alternance et le lien théorique-pratique.....	28
4.2.5. Le portfolio.....	29
4.3. Modalités d'évaluation.....	29
4.3.1. Évaluation des compétences en milieu professionnel.....	30
4.3.2. Certification	31
5. Les choix pédagogiques de l'IFAS	31
5.1. Le raisonnement clinique	31
5.2. L'accompagnement des élèves.....	32
5.3. Le suivi pédagogique	33
6. L'évaluation de la formation.....	35
6.1. L'évaluation pédagogique	36
6.2. L'évaluation de la formation par les apprenants.....	36
6.3. Diffusion des données statistiques et qualité	37
7. La formation continue	37
7.1. Module de formation complémentaire DEAS	37
7.2. Module de renforcement ASHQ.....	38
7.2.1. Objectifs de formation :.....	38
7.2.2. Objectifs pédagogiques :.....	38
7.2.3. Contenu du programme	39
ANNEXES	41
Annexe 1 : L'Organisation des stages	41
Annexe 2 : Contrat pédagogique.....	42
Annexe 3 : Livret d'accueil – alternance.....	43
Annexe 4 : Règlement intérieur	44

1. Le contexte de la formation

1.1. Le contexte sanitaire et social local

Le secteur des soins traverse une crise marquée par une forte tension dans les métiers du soin, une pénurie de professionnels qualifiés et un accès aux soins particulièrement difficile. Dans ce contexte, l'hôpital local, en pleine phase de développement, ainsi qu'un réseau d'acteurs socio-médicaux, font face à une demande croissante de professionnels qualifiés, notamment dans le domaine des soins. Le lycée, en tant que partenaire de ces établissements sanitaires et médico-sociaux, a su tisser des liens solides avec eux, en formant de nombreux élèves au Bac Pro SAPAT (Services Aux Personnes et Animation des Territoires), qui effectuent régulièrement leurs stages dans ces structures.

Face à cette réalité, une demande croissante de formation post-bac s'est manifestée, notamment de la part des élèves, désireux de poursuivre leur parcours dans le domaine des soins. Cependant, l'absence d'un institut de formation à proximité représente un frein majeur à l'accès à cette filière. C'est pourquoi, le lycée a pris la décision de développer une nouvelle formation d'aide-soignant, en s'appuyant sur sa connaissance approfondie du terrain sanitaire et médico-social, acquise au fil des années de collaboration avec ses établissements partenaires, ainsi que sur l'expérience de ses élèves, au cœur de ces structures.

Fort de ses compétences en matière d'accompagnement collectif et individuel, ainsi que de ses valeurs d'accessibilité à la formation pour toute personne motivée, le lycée souhaite répondre à cette demande en proposant une formation adaptée, permettant aux futurs professionnels d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux enjeux du secteur.

1.2. Les Politiques de santé

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé marque un tournant majeur dans la refonte du système de soins en France. Elle vise à améliorer l'accès aux soins, renforcer la coopération entre les acteurs de santé et promouvoir la qualité des soins tout en prenant en compte les spécificités territoriales. L'un des axes principaux de cette loi est le renforcement de la médecine de proximité, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux et isolés, tel que l'est celui de Caussade. La loi favorise la création de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), l'intégration des services de soins primaires et l'amélioration de la prise en charge des patients grâce à une meilleure coordination entre les différents acteurs sanitaires et médico-sociaux.

Le Projet Régional de Santé (PRS) Occitanie 2023-2028 a pour objectif d'adapter l'offre de soins aux besoins spécifiques de la région, en tenant compte des enjeux démographiques, sociaux et sanitaires. Cette politique repose sur un partenariat fort entre l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental du

82, tel que rapporté dans le Schéma Territorial de Santé du département. Elle met un accent particulier sur le renforcement de la formation en santé, conformément aux priorités identifiées dans le PRS (p10). Ces initiatives sont essentielles pour répondre à la forte demande de main-d'œuvre qualifiée, tout en favorisant l'émergence de nouvelles compétences adaptées aux réalités locales.

Par ailleurs, un projet ambitieux de développement d'un hôpital de proximité à Caussade a été annoncé, (*La Dépêche*, 22/02/23, 21/06/23, 05/10/23, 27/09/24). Ce projet s'inscrit dans une volonté de dynamiser l'offre de soins sur le territoire en renforçant les infrastructures locales et en soutenant la coopération entre les établissements sanitaires et médico-sociaux, conformément aux orientations du PRS (*Dossier de presse : 10 clés de lecture du PRS ; clé de lecture 7, pp 15-16*). L'implication du lycée professionnel dans la formation d'aides-soignants participe à cet élan, en garantissant une meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des futurs professionnels.

Ces mesures, portées par la loi et le PRS, ont pour ambition de construire un système de santé plus inclusif et performant, capable de répondre aux défis spécifiques des territoires, à l'image de Caussade.

1.3. Présentation de la structure

L'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) Nord Occitanie, l'une des branches de formation proposée grâce à la présence de son Centre de Formation Continue (CFC), est complémentaire du Lycée Professionnel Clair Foyer, qui s'appuie également sur le CFC / CFA Nord Occitanie pour proposer ses formations. Il est situé au 151 chemin de Lissart à Caussade (82300). Cet emplacement stratégique s'inscrit dans une dynamique de partenariats historiques avec les structures locales, favorisant une collaboration étroite avec les professionnels du territoire et une réactivité face aux évolutions du secteur. Cependant, l'isolement géographique de Caussade par rapport aux autres Instituts de Formation des Aides-Soignants situés à Cahors, Montauban, Figeac, Rodez et Albi complique l'accès des jeunes à cette formation, ainsi que l'accès des professionnels locaux à des formations complémentaires, limitant ainsi leur mobilité et leurs opportunités d'évolution.



L'IFAS Nord Occitanie accueillera chaque année 20 élèves aides-soignants par promotion : 4 ASHQ, 10 candidats issus du bassin Caussadais, 6 places ouvertes à toute provenance. Il offrira des conditions optimales pour leur apprentissage grâce à un plateau technique moderne et des équipements de simulation. Cette approche permet un apprentissage pratique et immersif, répondant aux besoins spécifiques des employeurs

et des publics variés que les futurs professionnels seront amenés à accompagner.

L'IFAS Nord Occitanie s'engage dans deux missions fondamentales, en collaboration avec ses partenaires locaux :

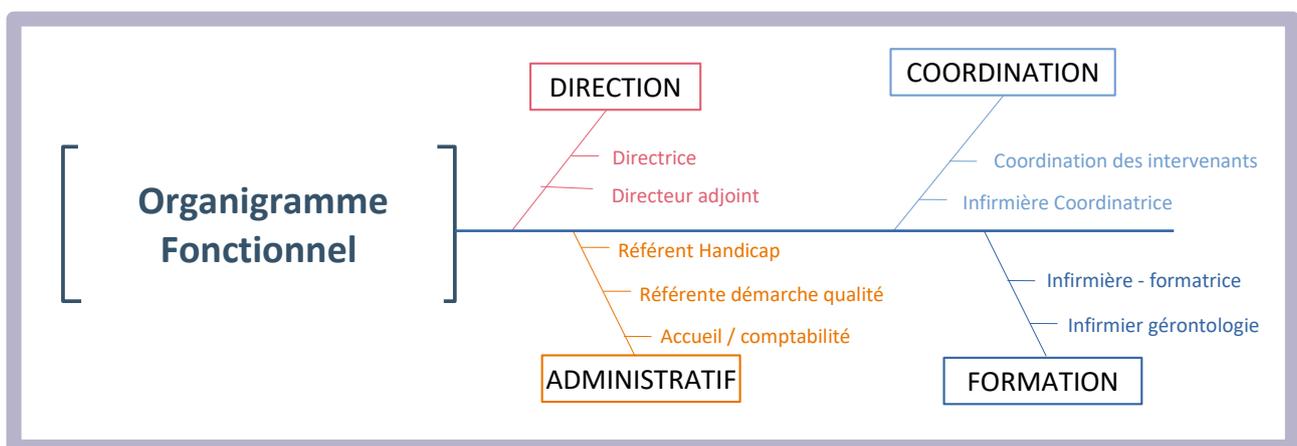
- Formation initiale : proposée en cursus complet ou partiel (art 14 de l'arrêté du 10 juin 2021),
- Formation continue pour les professionnels du territoire :
 - Formation des aides-soignants diplômés avant 2021 aux nouveaux actes AS,
 - Le renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ).

Ces formations, qu'elles soient initiales ou continues, sont axées sur le développement des compétences professionnelles, la compréhension des enjeux du métier et la construction d'une identité professionnelle solide. Elles visent à garantir la qualité des prestations tout en améliorant la performance individuelle et collective des apprenants.

En dépit de la difficulté liée à son isolement, l'IFAS Nord Occitanie se positionne comme un acteur clé de la formation en santé dans le territoire, répondant aux besoins locaux tout en veillant à l'employabilité de tous les apprenants et à l'intégration professionnelle de ses futurs apprenants DEAS.

1.4. L'équipe pédagogique et administrative

Les équipes pédagogiques et administratives assurent le suivi de la formation des élèves et travaillent en binôme afin de garantir la continuité du service.



L'équipe de formateurs :

Les formateurs de l'IFAS sont des infirmiers ayant développé une expertise dans le domaine de la pédagogie et des soins.

La formatrice coordinatrice est Infirmière Diplômée d'État, titulaire du diplôme Formateur GSU, d'un diplôme universitaire de formateur en simulation en santé, et du diplôme européen de réanimation pédiatrique et néonatale du « European Resuscitation Council ». Son binôme formateur est également

Infirmier Diplômé d'État spécialisé en gériatrie et en psychiatrie du sujet âgé, et titulaire d'un diplôme en recherche et formation en gériatrie.

Les formateurs sont régulièrement formés pour maintenir et développer leurs compétences, qu'elles soient pédagogiques ou soignantes, et pour intégrer de nouvelles méthodes didactiques adaptées à l'évolution du secteur.

Les deux formateurs ont exercé dans des domaines variés de soins, en collaboration avec des aides-soignants, ce qui leur permet de répondre aux attentes des apprenants et aux besoins de professionnalisation.

L'équipe administrative

L'équipe administrative travaille en étroite collaboration avec l'équipe de Direction et l'équipe pédagogique pour assurer le fonctionnement administratif de l'IFAS. Elle accompagne les apprenants dès la sélection jusqu'à la présentation au DEAS, sur le plan administratif, financier.

Le référent handicap

Après la sélection et dès le dossier d'inscription, l'équipe pédagogique et administrative recense les apprenants en situation de handicap et identifie, ensemble, leurs besoins afin d'assurer le bon déroulement de la formation. Le référent handicap, mène un entretien individuel avec chaque apprenant concerné pour recueillir ses besoins et établir un accompagnement personnalisé en fonction des documents fournis (bilans, certificats médicaux, RQTH...) Les demandes d'aménagement seront étudiées et traitées par la section compétente en matière de traitement pédagogique des situations individuelles des élèves (Cf. chapitre 2 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).

1.5. Les finalités de la formation

Le projet pédagogique des formations initiales et continues en santé repose sur une ambition majeure : former des professionnels réflexifs, autonomes, compétents et polyvalents, capables de répondre efficacement aux besoins des personnes, tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins. Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'évolution sociétale et professionnelle, tout en respectant le cadre réglementaire.

Le projet pédagogique se base sur un principe central : offrir une formation qui intègre des connaissances plurielles et complémentaires. Les objectifs se déclinent en trois axes :

- Une formation professionnalisante : Ancrée dans les réalités du terrain, elle prépare les apprenants à intervenir directement dans les situations professionnelles.

- Une alternance intégrative : les apprenants alternent entre apprentissages théoriques et mise en pratique, favorisant une compréhension globale et opérationnelle des savoirs.
- Une démarche réflexive : les apprenants sont encouragés à prendre du recul sur leurs expériences pour ajuster et enrichir leurs pratiques.

Le projet s'appuie sur des évolutions majeures :

Les transitions sociétales :

- Changement démographique,
- Transformation des épidémiologies,
- Évolutions socio-économiques et politiques.

L'accès aux métiers de la santé :

- Validation des acquis et reconnaissance des professions d'aide,
- Apparition de nouvelles formes d'individualisation dans l'accompagnement.

Le partenariat avec les acteurs locaux :

- Collaboration étroite avec les décideurs politiques et les établissements de soins du territoire, afin de garantir une formation en adéquation avec les besoins locaux.

Le projet pédagogique poursuit des objectifs précis :

- Envisager les savoirs comme un tout interdépendant,
- Organiser les apprentissages autour de situations professionnelles concrètes,
- Personnaliser les parcours pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants.

Le référentiel de formation (10 juin 2021) met l'accent sur l'importance de la responsabilité de l'apprenant, qui devient acteur de son parcours. Les savoirs, non hiérarchisés, participent tous au développement des compétences professionnelles. Leur hiérarchisation crée une dynamique leur permettant de faire face aux situations complexes.

Les apprenants doivent développer des compétences clés pour exercer leur métier :

- Responsabilité : Maîtriser les fondamentaux pour construire leur propre identité professionnelle.
- Transfert : Savoir mobiliser leurs connaissances dans de nouvelles situations.
- Réflexivité : Analyser les situations de soins et s'adapter aux contextes professionnels.
- Éthique : Adopter une posture de questionnement et s'intégrer dans une réflexion partagée interdisciplinaire.

Le futur professionnel sera préparé à :

- Agir selon une éthique professionnelle,
- Associer compétences techniques et humanisme,
- Formaliser et questionner sa pratique en lien avec la déontologie,
- Répondre aux besoins de santé de la population,
- S'impliquer dans un projet de service et dans des organisations évolutives,
- Contribuer à la recherche et au développement de la profession,
- Travailler en réseau et dans une démarche de partenariat,
- Porter un regard bienveillant sur les autres,
- Participer à la formation de ses pairs.

En plaçant l'apprenant au cœur de sa formation, ce projet pédagogique ambitionne de former des professionnels de santé pleinement engagés, compétents et adaptables. En intégrant les dynamiques sociétales, le travail en partenariat avec les acteurs du territoire, et une approche réflexive, ce projet prépare les soignants à relever les défis actuels et futurs du secteur de la santé.

2. Définition du Diplôme d'État d'Aide-Soignant

L'aide-soignant exerce dans le cadre de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2.1. Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. (Annexe I du référentiel d'activités)

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

2.2. Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins : courants ou aigus (Annexe I, Chapitre II du référentiel d'activités) :

Les soins courants ou de la vie quotidienne

L'aide-soignant effectue les soins sous la supervision de l'infirmier diplômé d'État. Ils visent à garantir la continuité de la vie dans un contexte d'autonomie partielle, et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire sans fluctuations notables et durable, ni interruptions.

Pour qu'un soin soit considéré comme un soin de la vie quotidienne, deux conditions doivent être réunies :

- Les soins peuvent, à l'origine, être réalisés par la personne elle-même ou par un aidant.
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique également stabilisée.

Les soins aigus

L'aide-soignant travaille en collaboration avec l'infirmier diplômé d'État pour la réalisation de ces soins. Un soin est considéré comme aigu lorsque trois critères cumulatifs sont remplis :

- Les soins sont exclusivement réalisés par un professionnel de santé qualifié ;
- Ils sont prodigués au sein d'une unité à caractère sanitaire, dans le cadre d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire ;
- Ils interviennent pendant la phase aiguë d'un état de santé.

2.3. Les domaines d'activités et les activités associées

Le référentiel d'activités est organisé en domaines, chacun regroupant des activités spécifiques auxquelles sont associés des soins. Ces cinq domaines d'activités ont été élaborés en lien direct avec les cinq blocs de compétences du référentiel de certification, intégrant les compétences requises et les activités correspondantes.

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 – accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 – identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de	3 – observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé

soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	4 – collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 – installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 – accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 – accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, aulieu et aux situations d'intervention	8 – entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 – repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 – transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11 – organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

La finalité de toute formation professionnelle est de permettre aux apprenants de développer, à travers l'expérience et la pratique, les compétences nécessaires pour répondre aux exigences d'une vie personnelle et professionnelle, en évoluant du novice à l'expert. (P. Benner)

2.4. La certification de la formation

La formation repose sur un dispositif alternant une formation théorique et pratique, ainsi qu'une formation en milieu professionnel. Ce parcours de professionnalisation vise à l'acquisition des compétences essentielles à l'exercice du métier d'aide-soignant.

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) atteste de l'acquisition et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification (annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant).

Cette formation permet aux apprenants de développer les compétences requises pour exercer dans diverses structures publiques ou privées, relevant du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile.

L'apprenant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, capable :

- D'analyser toute situation de santé,
- De prendre des décisions dans les limites de son domaine de compétences
- De mener des interventions en autonomie, sous la responsabilité de l'infirmier et/ou en équipe pluridisciplinaire.

Au cours de la formation, il acquiert des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, développe des habiletés gestuelles et renforce ses capacités relationnelles. Il constitue ainsi son portefeuille de connaissances, de compétences, tout en préparant son projet professionnel.

L'apprentissage inclut également le développement éthique professionnel et l'acquisition progressive d'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

Au terme du parcours, structuré en 5 blocs de compétences correspondant aux 11 compétences et 10 modules de formation, l'apprenant atteint le niveau attendu pour débiter dans la profession.

Les enseignements, dispensés en présentiel et en distanciel, sont mis en application et évalués en milieu professionnel.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 – Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. – Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>
Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 – Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. – Évaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>
	4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>

	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 – Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 – Entretien de l’environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d’intervention	8 – Utiliser des techniques d’entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l’entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l’outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations
	11 – Organiser son activité, coopérer au sein d’une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d’une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

Ces finalités de formation s’inscrivent dans les valeurs fondamentales et partagées qui structurent les pratiques professionnelles en santé, reconnues par l’ensemble des acteurs du système de soins.

3. Les fondements du projet pédagogique

3.1. Les valeurs

Le projet pédagogique repose sur les valeurs que les équipes pédagogiques, administratives et de direction souhaitent transmettre aux élèves en formation. Parmi celles-ci, le respect d’autrui, la solidarité et la bienveillance occupent une place centrale, reconnaissant en chaque individu une singularité dans sa manière de penser et d’agir. Ces principes s’inscrivent dans un cadre d’exigence, avec des règles de bonnes

pratiques et les principes de déontologie professionnelle.

La bienveillance se définit comme une attitude de respect, d'empathie et d'acceptation inconditionnelle envers autrui, visant à le soutenir sans jugement et à favoriser son épanouissement dans un environnement de confiance et de compréhension. Faire preuve de bienveillance implique, d'une part, d'établir une relation de confiance mutuelle entre le formateur et l'élève, et d'autre part, d'encourager ce dernier à croire en lui-même, notamment dans ses moments de doute. « Ce que je suis est suffisant si seulement je l'accepte ». (C. Rogers)

Ces valeurs influencent la conception de l'élève, du formateur et de la formation. L'incarnation des valeurs professionnelles et pédagogiques par les encadrants contribue à la construction d'une éthique professionnelle par l'étudiant.

L'ensemble des professionnels du L.E.P. Privé Clair Foyer partage des valeurs essentielles : le respect, la responsabilité, l'authenticité, la cohérence et l'équité.

S'inscrivant dans une approche inspirée de l'apprentissage centré sur la personne selon C. Rogers, l'alliance pédagogique entre l'apprenant et le formateur repose sur une collaboration authentique. Elle est fondée sur la confiance mutuelle, le respect inconditionnel, une communication ouverte et bienveillante, ainsi qu'un engagement sincère de part et d'autre. Cette relation vise à créer un climat propice à l'épanouissement de l'apprenant, en valorisant son autonomie, ses potentialités et son implication active dans le processus d'apprentissage.

3.2. Les principes pédagogiques

Les principes pédagogiques mettent en place les conditions favorisant un conflit socio-cognitif dans lequel les apprenants sont confrontés à des interactions où émergent des divergences de points de vue, de connaissances ou de compréhensions. Ce processus constitue un moteur d'apprentissage, incitant les élèves à confronter leurs conceptions, à négocier des solutions et à coconstruire de nouvelles connaissances. Il favorise ainsi le développement de compétences et l'enrichissement des savoirs.

C'est en affrontant des situations variées - théoriques, réelles ou simulées - que le futur professionnel développe son savoir-faire tout en construisant son identité professionnelle et en élargissant son cadre de références.

Dans son ouvrage *De novice à expert*, Patricia Benner définit les soignants débutants comme ceux qui doivent être confrontés à un nombre suffisant de situations réelles pour identifier (de manière autonome ou avec l'aide d'un tuteur) les facteurs significatifs récurrents dans des contextes similaires. Le débutant est

capable de formuler des principes directeurs pour ses actions, mais il accorde une importance égale à tous les éléments, sans encore savoir hiérarchiser les caractéristiques essentielles.

Les principes pédagogiques prennent en compte :

- Le potentiel et les possibilités d'évolution des élèves,
- La progression des élèves dans l'acquisition des compétences,
- L'individualisation du parcours de formation,
- L'accompagnement des élèves dans la réalisation de leur projet professionnel.

Les postures attendues de l'apprenant et du formateur :

- La posture de l'apprenant

L'apprentissage est favorisé lorsque l'apprenant adopte une posture proactive : il doit être investi, impliqué et acteur de sa formation. Son désir d'apprendre, d'agir et de réagir est essentiel. Il adopte une attitude lui permettant d'accepter les critiques constructives, qui sont propices à la remise en question et à l'auto-évaluation.

- La posture du formateur

Le formateur considère que chaque apprenant possède un potentiel de progression et que son rôle est de l'accompagner de manière individualisée pour favoriser l'acquisition d'une posture professionnelle. Il s'engage à créer un environnement d'apprentissage bienveillant et stimulant, en offrant un soutien constant.

En valorisant les acquis et les spécificités de chaque apprenant, le formateur l'encourage à développer son autonomie, à réfléchir sur ses pratiques et à se remettre en question. Il agit ainsi comme un guide attentif, facilitant l'émergence des compétences de l'apprenant en lui offrant l'espace nécessaire pour se construire et s'épanouir dans sa formation.

La confiance comme pilier de l'alliance pédagogique

L'efficacité et la profondeur de l'alliance pédagogique reposent sur un socle fondamental : la confiance qui s'articule à différents niveaux :

- La confiance interpersonnelle :
 - Elle se construit dans la relation entre l'apprenant et le formateur,
 - L'élève doit se sentir écouté, respecté et soutenu,
 - Le formateur doit adopter une attitude bienveillante, cohérente et authentique,
 - Cette confiance mutuelle crée un climat d'apprentissage où chacun ose s'exprimer, prendre des risques et reconnaître ses marges de progression.
- La confiance inter-organisationnelle :

- L'environnement collectif joue un rôle clé,
- Une collaboration harmonieuse entre les différents acteurs de l'institution (collègues, équipes administratives, autres parties prenantes), renforce le sentiment d'appartenance et la cohérence des actions pédagogiques.

La confiance institutionnelle :

- Apprenants et formateurs doivent pouvoir compter sur la vision, les valeurs et le fonctionnement de l'institution qui les accueille,
- Une institution valorisant la transparence, la reconnaissance et le soutien contribue à établir un cadre sécurisé et motivant pour tous.

En conjuguant ces trois formes de confiance, l'alliance pédagogique dépasse la simple relation entre l'apprenant et le formateur pour s'inscrire dans une dynamique systémique. Chaque niveau d'interaction renforce les autres, créant ainsi un climat de confiance global, moteur d'un apprentissage durable et favorisant à la fois la réussite individuelle et la cohésion collective.

3.3. Les moyens pédagogiques

Les orientations et les moyens pédagogiques mis en place pour favoriser l'apprentissage de l'élève reposent sur son implication active et sa capacité à l'auto-apprentissage, dans un environnement propice à l'échange et à la réflexion. L'objectif est de stimuler son désir d'apprendre et de l'inciter à prendre des responsabilités dans son propre parcours éducatif, empruntant aux principes de l'apprentissage centré sur l'élève. *(C. Rogers)*

Le programme de formation est structuré de manière modulaire, ce qui permet une flexibilité d'intégration, notamment pour les élèves issus de baccalauréats professionnels SAPAT et ASSP, qui suivent un cursus partiel. Cette approche modulaire favorise l'autonomie de l'élève en lui offrant un cadre dans lequel il peut avancer à son propre rythme, tout en bénéficiant de l'apprentissage entre pairs.

La formation d'aide-soignant repose sur l'alternance, qui permet une circulation continue des connaissances entre l'institut et les unités de soins. Cette alternance stimule l'auto-apprentissage de l'élève, tout en l'incitant à réfléchir sur ses pratiques, à poser des questions et à se confronter à des situations réelles. Dans ce processus, la responsabilité de l'élève est renforcée, ce qui l'encourage à s'impliquer activement dans son apprentissage et à partager ses expériences avec ses pairs.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées pour maintenir l'intérêt et encourager l'interaction entre les élèves :

- Travaux de groupe et exposés, favorisant l'apprentissage collaboratif
- Jeux de rôle, permettant l'expérimentation et l'analyse de situations réelles

- Films et simulations, offrant des contextes d'apprentissage diversifiés
- Partage d'expériences, stimulant l'apprentissage entre pairs
- Plateforme e-learning, pour l'accès aux cours hors temps de présence à l'IFAS et les classes inversées
- Analyses de Pratiques Professionnelles (GEASE : Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives)
- Alternance, intégrant théorie et pratique dans un environnement de soins

Quel que soit le mode pédagogique employé, l'accent est mis sur l'assimilation des savoirs par l'élève, en valorisant son rôle d'acteur dans son propre apprentissage, tout en favorisant la coopération et l'échange avec ses pairs pour une meilleure appropriation des connaissances.

3.3.1. La compétence

La compétence se définit comme « *une organisation dynamique de l'activité, mobilisée et régulée par un sujet pour faire face à une tâche donnée, dans une situation déterminée.* » (JC. Coulet). Elle ne se résume ni à une simple accumulation de savoirs appliqués dans un ordre précis, ni à l'imitation d'un comportement ayant donné des résultats positifs.

D'après Leboterf et Zarifian : « *la compétence est la combinaison de ressources nécessaires pour gérer des situations complexes* » dans une logique de développement d'une « *intelligence des situations* ». L'acquisition des compétences professionnelles ne repose donc pas uniquement sur la transmission des connaissances, mais aussi sur leur intégration et leur mobilisation en fonction du contexte.

L'alternance intégrative permet à l'apprenant d'acquérir des connaissances théoriques et une première expérience pratique. Ce cadre lui offre l'opportunité d'analyser les spécificités des situations rencontrées et d'établir des parallèles avec des expériences antérieures, facilitant ainsi le développement de ses compétences.

D'après JC Coulet, une compétence repose sur plusieurs éléments clés.

- Une activité, tel que la réalisation d'un soin d'hygiène, qui constitue l'action concrète,
- Des attentes de résultat, par exemple, assurer une hygiène optimale au bénéficiaire du soin,
- Des observables, permettant d'évaluer la compétence, comme l'état de propreté du patient après le soin
- Des règles d'action, telles qu'un plan de soins, qui guident l'apprenant dans la réalisation de son activité et garantissant la conformité aux standards professionnels,
- Des outils matériels et symboliques, comme le chariot de nursing ou le projet personnalisé, qui individualise le soin en fonction du degré d'autonomie du patient
- Des conceptualisations, qui justifient et orientent l'activité. Parmi elles figurent des modèles théoriques comme les besoins fondamentaux de Virginia Henderson et de référentiels de compétences identifiant

les éléments essentiels à la réussite du soin.

L'IFAS Nord Occitanie ancre son enseignement dans une approche globale de l'acquisition de compétences, intégrant toutes ces dimensions. Cette démarche vise à renforcer l'autonomie de l'apprenant dans son apprentissage, aussi bien pendant sa formation qu'au-delà.

3.3.2. La réflexivité

Notre projet pédagogique s'articule autour des apprentissages par les situations de soins, une approche essentielle pour développer la réflexivité des apprenants.

L'IFAS Nord Occitanie propose une pédagogie active centrée sur la réflexivité. Les formateurs utilisent des méthodes innovantes et reconnues, permettant aux apprenants d'être pleinement acteurs de leur formation. Ils participent activement à diverses séquences, telles que les simulations, les analyses de pratiques professionnelles et les GEASE, tout en développant des compétences en matière d'outils numériques.

L'analyse de pratiques professionnelles, encadrée par les formateurs, se réalise notamment lors du retour de stage. Le savoirs théorique et pratique sont ainsi mobilisés et approfondis à partir des situations vécues.

La réflexivité peut être définie comme la capacité de l'individu à analyser ses propres expériences, émotions et valeurs dans une démarche introspective. Elle permet de transformer ses savoirs et ses pratiques tout en favorisant un alignement authentique entre son identité personnelle et sa manière d'interagir avec son environnement.

Cette démarche vise à :

- Reconstituer les savoirs, savoir-faire et attitudes construits au fil du temps,
- Prendre du recul sur ses expériences,
- Évaluer les actions posées dans un contexte donné,
- Tirer des enseignements transférables à de nouvelles situations.

La réflexivité repose sur un questionnement du « pourquoi » ou du « comment » dans une situation donnée. Elle permet de rendre visible et consciente la pratique (vécue, observée ou construite), de donner du sens à l'activité, de faire des liens avec un champ de savoirs et d'identifier les enjeux d'une situation de soin afin de développer l'adaptabilité en transférant des savoirs.

L'objectif ultime est de capitaliser les apprentissages issus de l'analyse et de réinvestir dans de nouvelles expériences, renforçant ainsi la compétence et l'autonomie professionnelle.

La réflexivité peut être exercée à différents moments et sous diverses perspectives :

- Réflexion dans l'action : Analyser une situation en cours afin d'ajuster ses actions en temps réel.

- Réflexion hors de l'action : Examiner une situation passée pour en tirer des enseignements et améliorer ses pratiques futures.
- Réflexion sur plusieurs actions : Identifier des schémas récurrents dans les stratégies ou comportements, que ce soit chez l'apprenant ou dans son environnement.

Le formateur joue un rôle clé dans ce processus. Il accompagne l'apprenant dans l'articulation des différentes formes de réflexion et mobilise ses compétences pédagogiques pour :

- Mettre à profit sa connaissance des situations de soins,
- Encourager l'explicitation des expériences vécues,
- Adopter une posture bienveillante et empathique pour soutenir l'apprenant dans son cheminement réflexif.

Enfin, la réflexion sur l'action s'inscrit dans un cadre éthique, tant envers le bénéficiaire de soins qu'envers l'étudiant. Ce respect des principes éthiques garantit une analyse respectueuse et constructive, au service de l'amélioration continue des pratiques.

L'analyse conjointe apprenant-formateur des éléments de son livret d'apprentissage contribue à cet exercice et facilite l'acquisition de nouveaux savoirs.

Cette réflexivité est développée à travers les rendez-vous de suivi pédagogique individuel, les exercices de simulation et les analyses de pratiques professionnelles. Le travail d'analyse de pratiques, encadré par les formateurs, se réalise notamment lors du retour de stage où les différents savoirs sont développés et mobilisés à partir des situations vécues.

Les suivis pédagogiques sont évalués en raison d'une heure minimum par apprenant et par suivi, correspondant à 7 heures au total pour la formation. Chaque stage se clôture par un entretien favorisant le positionnement professionnel de l'apprenant à travers une réflexion sur son vécu.

3.3.3. La simulation en santé.

La simulation en santé est une méthode pédagogique, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle s'adresse à tous les professionnels de santé ainsi qu'aux apprenants en formation initiale. Cette approche intègre des objectifs de formation, d'analyse des pratiques et/ ou de gestion des risques.

Elle repose sur l'utilisation de scénarios, plus ou moins complexes, qui mobilisent différentes techniques de simulation afin de permettre :

- L'entraînement à des gestes techniques et à la mise en œuvre de procédures, qu'elles soient individuelles ou en équipe (simulation procédurale),
- L'amélioration du raisonnement clinique,
- La gestion des comportements et des émotions,

- L'apprentissage de la gestion des risques, notamment en lien avec la survenue d'événements indésirables.

Les techniques de simulation utilisées doivent être adaptées aux objectifs pédagogiques identifiés.

Pour mettre en œuvre cette approche, l'IFAS Nord-Occitanie :

- Développe les compétences de ses équipes pédagogiques et techniques grâce à des formations diplômantes et certifiantes (DU de simulation, formation universitaire...),
- Dispose d'équipements vidéo et de mannequins de simulation (basse et haute fidélité),
- Collabore avec des professionnels de terrain ainsi que des patients experts.

Cette méthode pédagogique est proposée aux apprenants à plusieurs reprises au cours de leur formation, dans le cadre des différents modules réalisés à l'IFAS nord Occitanie (simulation procédurale, relationnelle...)

3.3.4. L'initiation à la réflexion éthique

L'IFAS a pour ambition collective d'amorcer une réflexion sur la valeur ajoutée de la création d'un espace éthique, destiné à favoriser les échanges autour de situations complexes, qu'elles soient liées aux soins ou à la pédagogie. Cet espace vise également à encourager la collaboration avec les professionnels de terrain. Ces échanges contribueraient à renforcer les liens entre les établissements partenaires et les apprenants, tout en interrogeant l'existence et l'utilisation d'un espace éthique au sein des structures concernées.

L'apprenant est initié aux règles et procédures de communication dans son environnement professionnel, notamment en ce qui concerne l'information et de l'éducation dans son champ de compétence. Il est ainsi sensibilisé à l'importance de la collaboration avec les équipes pluridisciplinaires et à l'intégration de leurs savoirs et expériences dans sa pratique.

Les régulations de stage, les suivis pédagogiques, les visites de stage, et autres dispositifs d'accompagnement permettent à l'apprenant de se construire une base de connaissances théoriques et conceptuelles. En interrogeant les modalités de travail collectif ainsi que la présence éventuelle d'un espace éthique dans les établissements partenaires, ces démarches visent à enrichir les pratiques professionnelles et pédagogiques.

3.3.5. Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

Pour communiquer avec les apprenants et partager les ressources pédagogiques, l'IFAS Nord Occitanie dispose d'une plateforme d'e-learning. Celle-ci renforce l'accompagnement, l'autonomie des apprenants dans leur apprentissage et la communication entre formateurs et apprenants.

Les formations en ligne permettent de diversifier les outils pédagogiques mis à disposition des

apprenants. Elles leur donnent la possibilité :

- De travailler à leur rythme,
- D'approfondir leurs connaissances selon leurs besoins,
- De revenir sur les savoirs acquis de manière interactive,
- De valider leurs acquisitions grâce à des tests d'auto-évaluation.

Ces dispositifs nécessitent un suivi individualisé par les formateurs et modifient leur approche pédagogique en intégrant de nouvelles pratiques.

Les ingénieries de formation faisant appel au distanciel favorisent le développement de jeux collaboratifs, d'exercices de révisions ou de remédiation interactifs, de forums de discussion, d'évaluation entre pairs, de classe inversée, etc. L'IFAS Nord Occitanie entend poursuivre cette dynamique en diversifiant les modalités d'apprentissage ludique grâce à des outils tels que Woo clap, Woo flash.

Enfin, L'IFAS Nord Occitanie a mis en place un dispositif de repérage de la contrefaçon dans une visée pédagogique. Ce processus vise à rendre chaque apprenant acteur de sa formation et à faciliter le contrôle de la qualité de ses productions.

3.3.6. L'interprofessionnalité des filières sanitaires

Le projet pédagogique s'enrichit grâce à l'ouverture aux autres professionnels de santé :

- des orthophonistes
- des ergonomes
- des diététiciennes
- des patients experts
- des patients partenaires
- ...

Leurs interventions apportent une diversité d'expériences aux apprenants Aides-Soignants, leur offrant ainsi une perspective élargie et multidimensionnelle des prises en charge grâce à la découverte d'autres domaines d'expertise.

L'enseignement des soins d'urgence est assuré chaque année sous la responsabilité pédagogique du CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence). Cet enseignement donne lieu à la délivrance de l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) en fin de formation (Arrêté du 30 décembre 2014 consolidé le 20 janvier 2015).

Selon la Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC n° 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence : « *Tous les étudiants des instituts de formation paramédicaux doivent justifier de l'obtention de l'AFGSU de niveau 2 pour se présenter aux épreuves du diplôme qu'ils préparent* ».

L'objectif pédagogique de cette formation est l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et d'assurer sa prise en charge, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée des secours médicalisés (Arrêté du 30 décembre 2014 consolidé le 20 janvier 2015).

L'équipe de formateurs de l'IFAS Nord Occitanie et du CESU travaillent en étroite collaboration afin de garantir l'agrément de la formation. Chaque année, les formateurs sont habilités par le CESU après actualisation de leurs connaissances selon les référentiels scientifiques en vigueur, couvrant aussi les situations quotidiennes que celle d'exception.

Pour enseigner les soins d'urgence, des méthodes pédagogiques innovantes sont utilisées. Parmi elles, la pédagogie du geste permet une approche résolutive pour faciliter l'apprentissage des techniques de soins d'urgence.

4. L'alternance intégrative

« Les savoirs expérimentiels se construisent à travers des situations concrètes, où l'apprentissage devient un processus vivant et contextuel. » (P. Benner)

Dans le cadre de la formation des aides-soignants, l'alternance intégrative s'impose comme une méthode pédagogique essentielle pour articuler théorie et pratique. Elle permet aux apprenants de donner du sens aux connaissances acquises et de les ancrer dans leur futur rôle professionnel.

Dans la synergie entre l'élève Aide-Soignant, l'IFAS et le terrain de stage, cette approche fondée sur l'expérience et la réflexion, inspirée des professionnels en exercice, favorise l'acquisition progressive de compétences tout en développant une posture réflexive indispensable à la qualité des soins.

L'alternance intégrative prend tout son sens lorsqu'elle s'appuie sur une formation théorique qui donne aux apprenants les clés pour comprendre et agir dans des situations professionnelles complexes, encadrées par les maîtres de stages.

« Ce n'est pas suffisant de savoir, il faut encore savoir pourquoi et pour quoi faire. » (G. Le Boterf)

4.1. La formation théorique

4.1.1. Le cursus initial

La formation théorique dans le cursus initial s'étend sur 22 semaines, soit 770 heures. Elle associe théorie et pratique en environnement simulé pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires, en lien avec des objectifs spécifiques. Les dix modules de formation sont dispensés sous diverses formes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, ateliers pratiques, simulations, classes inversées...

Cet enseignement, indispensable à l'exercice professionnel, est assuré par les formateurs de l'institut et des intervenants extérieurs. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire, conformément au référentiel et au règlement intérieur. Les cours en institut de formation se déroulent sur une base de 35 heures par semaine.

4.1.2. Les passerelles : allègements - dispenses

Certains diplômes ou titres permettent des allègements partiels ou complets de certains modules de la formation d'aide-soignant. Voici la liste :

1. **Bac PRO ASSP** : Baccalauréat Professionnel – Accompagnement, Soins, Services à la Personne
2. **Bac PRO SAPAT** : Baccalauréat Professionnel – Services aux Personnes et aux Territoires
3. **DEAP 2006** : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
4. **DEAP 2021** : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
5. **ADVF** : Titre Professionnel d'Assistant de Vie Aux Familles
6. **ASMS** : Agent de Services Médico-Sociaux
7. **DEAES 2016** : Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social (spécialités)
8. **DEAES 2021** : Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social
9. **ARM 2019** : Assistant de Régulation Médicale
10. **Ambulancier 2006**

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences, de bloc de compétences, ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux apprenants titulaires de ces diplômes ou titres. Ces apprenants suivent uniquement les modules obligatoires.

4.2. La formation clinique

4.2.1 Déroulé de la formation clinique

La formation clinique constitue un espace et un temps privilégié où l'apprenant acquiert les compétences professionnelles, mesure les réalités du métier et met en œuvre les savoirs théoriques.

Véritable lieu d'apprentissage, elle permet une réflexion dans l'action, sur l'action et après l'action, optimisant ainsi les apprentissages expérientiels. Il représente 770 h, soit 50 % de la formation.

Les stages sont agréés. Ils s'effectuent au sein de structures proposant un encadrement par des professionnels expérimentés. Ceux-ci accompagnent et préparent progressivement l'apprenant à l'exercice de sa profession. La collaboration avec les professionnels est essentielle et repose sur le partenariat IFAS – terrain de stage, concrétisé par la convention de stage et les règles de gestion du temps de travail.

Chaque élève réalise l'ensemble des stages prévus par le référentiel de formation en fonction de ses vœux et des terrains de stage qualifiants disponibles. Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A : 5 semaines
- Période B : 5 semaines
- Période C : 5 semaines
- Période D : 7 semaines (en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences).

Les élèves sont répartis sur le cursus type (annexe 1). Les objectifs de stage sont spécifiques et progressifs et tiennent compte des acquisitions théoriques.

Les préparations et l'exploitation des stages participent au processus de professionnalisation en interrogeant les savoirs théoriques, cliniques et comportementaux.

Pour renforcer cette collaboration, l'équipe pédagogique s'engage à :

- Assurer une visite lors de chaque stage,
- à la demande de l'élève, du référent du suivi pédagogique et/ou des professionnels de stage,
- Travailler étroitement avec les professionnels du terrain (présentation et/ou rappel des principes de formation et de l'encadrement des apprenants, création de livret d'accueil...).

4.2.2. Le parcours de l'apprenant en milieu professionnel

Le parcours de formation clinique est élaboré par le coordinateur du stage, en concertation avec le formateur référent de l'élève et dans le respect du cadre réglementaire. Organisé par l'IFAS Nord Occitanie en collaboration avec les structures d'accueil partenaires, il vise à offrir une expérience pratique en adéquation avec les objectifs pédagogiques et professionnels de l'apprenant.

Les périodes A, B et C permettent d'explorer les trois principales missions de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociale, en respectant son projet de vie ;
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;

- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel, dans divers contextes, notamment lors de la prise en charge de personnes en phase aiguë ou stabilisée d'un état de santé altéré.

La période D, un stage de sept semaines effectué en fin de formation, vise à consolider le projet professionnel de l'apprenant et à renforcer ses compétences. Ce stage, essentiel pour valider l'ensemble des blocs de compétences, doit être réalisé en continu, sans possibilité de fractionnement.

Les périodes de stage peuvent avoir lieu dans des structures variées, qu'elles soient publiques ou privées, relevant des champs sanitaires, social ou médico-social. Cela inclut les établissements de soins, les services d'hospitalisation à domicile, ainsi que les structures d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. Par ailleurs, l'apprenant doit vivre au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Le formateur référent de l'IFAS organise des regroupements pour l'analyse des pratiques professionnelles, complétés à distance par un suivi pédagogique individuel permettant à l'apprenant de présenter les travaux demandés, dont une analyse d'activité sur un thème d'intérêt pour l'élève en lien avec l'acquisition de la (des) compétence(s) visée(s).

Parcours partiels : Les apprenants bénéficiant d'allègements de formation réalisent des stages adaptés en nature et en durée, selon leur parcours et leur vœu d'orientation professionnelle :

- Bac PRO ASSP : 10 semaines (350 heures)
- Bac PRO SAPAT : 14 semaines (490 heures)
- DEAP (2006 et 2021) : 7 semaines (245 heures)
- ADVF : 17 semaines (595 heures)
- ASMS : 17 semaines (595 heures)
- DEAES (2016 et 2021) : 12 semaines (420 heures)
- Ambulanciers (2006) : 17 semaines (595 heures)
- ARM 2019 : 17 semaines (595 heures).

4.2.3 Des terrains de stage qualifiants

Les terrains de stage doivent être qualifiants. Ils doivent répondre à un cadre réglementaire et à la démarche qualité des projets de formation clinique des élèves en formation.

Pour qu'un site soit qualifiant, il doit répondre à un cadre réglementaire avec les critères suivants :

4.2.3.1. La Charte d'encadrement

Elle contractualise les engagements entre l'IFAS et chaque structure d'accueil :

- Le rôle de chaque acteur est défini
- Les missions de chaque acteur sont déterminées

La charte d'encadrement :

- Est formalisée
- Est signée par l'IFAS et par la structure d'accueil
- Est diffusée par le signataire de la structure d'accueil aux responsables de stage
- Est réactualisée (au moins tous les 3 ans)
- Est présentée par l'IFAS aux élèves Aides-Soignants

4.2.3.2. La convention de stage tripartite

Elle contractualise les responsabilités et les droits et devoirs de chacun (IFAS/Structures de stages/Elèves)

La convention de stage doit répondre à des indicateurs :

- Est formalisée
- Est nominative pour chaque période de stage
- Est signée avant tout stage par les 3 parties engagées
- Est retournée signée à l'IFAS avant le début de chaque stage
- Est diffusée par le signataire de la structure d'accueil aux responsables de stage
- Est réactualisée (au moins tous les 3 ans)
- Est présentée par l'IFAS aux EAS et mise à leur disposition

4.2.3.3. Le livret d'accueil

Il indique les caractéristiques du site qualifiant :

- Les populations accueillies
- Les ressources humaines et matérielles
- Les situations de travail les plus fréquemment rencontrées sur le terrain
- Les modalités pratiques du stage

Le livret d'accueil doit être :

- Formalisé
- Réactualisé
- Communiqué par l'IFAS aux EAS
- Mis à disposition avant le stage et pendant toute la durée du stage

La collaboration avec les professionnels est essentielle et repose sur le partenariat IFAS – STAGE.

Chaque terrain de stage propose des situations d'apprentissage prévalentes avec les :

- Éléments de compétences mobilisées
- Actes et activités réalisées
- Savoirs en lien avec chaque situation considérée
- Des ressources mises à disposition

Les modalités d'encadrement définies sont appliquées pour :

- L'accueil :
 - Qui ? quand ? comment ? où ?
 - L'identification des besoins d'apprentissage des élèves Aides-soignants
 - Organisation du parcours de stage en lien avec la progression d'apprentissage
- Le tutorat :
 - Tuteur(s) désigné(s)
 - Tuteur(s) formé(s)
 - Temps dédié au suivi pédagogique de l'EAS :
 - ✓ Enseignement clinique
 - ✓ Analyse réflexive
 - ✓ Régulation
 - Temps de collaboration avec le formateur référent de stage :
 - ✓ Identification de la complémentarité tuteur/formateur référent de stage
 - Temps d'échange formalisé avec les professionnels de proximité et/ou tuteurs et/ou maîtres de stage
 - L'encadrement est réalisé par les professionnels de proximité

Pour renforcer cette collaboration, l'équipe pédagogique s'engage à :

- Assurer des enseignements cliniques à chaque stage
- Travailler étroitement avec les professionnels du terrain (présentation et/ou rappel des principes de formation et de l'encadrement des élèves).

Le site qualifiant organise l'évaluation de la progression de l'apprenant

Les objectifs de stage sont spécifiques et progressifs et tiennent compte des acquisitions théoriques.

Les préparations et l'exploitation de stage participent au processus de professionnalisation par un questionnement des savoirs théoriques, cliniques et comportementaux.

La préparation au stage, l'accompagnement durant et au retour de stage permettent d'analyser les situations et les expériences vécues. Les ateliers d'écriture, les tables rondes, les analyses de pratiques professionnelles, les temps de supervision (suivi pédagogique individuel et collectif...) participent au processus de professionnalisation et à la construction professionnelle.

4.2.4. L'alternance et le lien théorique-pratique

Les périodes en milieu professionnel alternent avec les sessions d'enseignement en institut de formation. Chaque parcours clinique est préparé à l'IFAS et suivi d'une mise en pratique sur le terrain, sous l'encadrement de professionnels. Durant les stages, l'apprenant se forme en réalisant des activités qu'il analyse avec l'aide des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels mobilisés dans ces activités sont mis en lumière par les professionnels et les formateurs.

L'apprenant réalise des soins :

- Principalement auprès des personnes qui lui sont confiées,
- Également auprès d'autres personnes, en utilisant les ressources du service et les objectifs fixés en collaboration avec l'équipe soignante.

L'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de patients pris en charge, afin d'amener l'apprenant vers une pratique proche de l'exercice professionnel autonome. Les stages sont ainsi des espaces d'intégration des connaissances acquises et de développement de nouvelles compétences.

Chaque apprenant est accompagné par un maître de stage, un tuteur et un professionnel référent, qui assurent un suivi quotidien de sa progression. Au fur et à mesure de sa formation, l'apprenant évolue de la maîtrise des compétences de base vers une autonomie accrue, tout en affinant ses capacités à gérer des situations complexes, à travers l'expérience et le soutien professionnel.

4.2.5. Le portfolio

Le portfolio est un outil de la construction des compétences.

La mesure de la progression d'apprentissage de l'élève Aide-Soignant est formalisée sur le portfolio.

Le portfolio est utilisé :

- Comme support de l'auto-évaluation
- Comme support du bilan de mi-stage

Le portfolio garantit le suivi des périodes en milieu professionnel et l'évaluation progressive des compétences acquises. Il constitue un outil structurant permettant à l'apprenant de planifier sa formation et de jouer un rôle actif en définissant ses objectifs d'apprentissage.

L'apprenant est pleinement responsable de la tenue de son portfolio. Ce document doit être rigoureusement complété, accessible à tout moment sur le lieu de stage, et présenté aux professionnels ou formateurs sur demande. Le portfolio est utilisé dans deux contextes principaux :

- À l'IFAS : pour assurer le suivi pédagogique de l'apprenant.

- En stage : pour faciliter l'encadrement par les professionnels.

Pour les professionnels, le portfolio est un outil précieux permettant :

- De situer l'élève dans son parcours de formation ;
- D'adapter l'enseignement clinique aux besoins de l'apprenant ;
- D'effectuer le bilan des compétences acquises au cours du stage ;
- D'évaluer objectivement les soins et activités réalisés, tout en mesurant la progression de l'élève.

Les tuteurs évaluent les compétences de l'apprenant de manière juste et impartiale, en se concentrant sur la réalisation des actes et activités à chaque étape de la formation, dès les premiers pas de l'élève en stage et jusqu'à la fin du parcours clinique. Le portfolio est ainsi directement lié à l'acquisition des compétences en immersion professionnelle et à l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS).

4.3. Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est réalisée par l'institut de formation et le tuteur de stage tout au long de la formation, conformément aux modalités définies dans le référentiel de formation de l'arrêté du 10 juin 2021. Selon les modules, l'évaluation peut inclure des situations simulées.

Chaque bloc de compétences est évalué à travers l'évaluation des modules de formation associés et de la performance de l'élève en stage. Les modules de formation sont évalués par :

- L'étude de situation en lien avec les modules évalués ;
- L'étude de situation incluant éventuellement une pratique simulée ;
- L'évaluation de la (des) compétence(s) en stage.

Des critères d'évaluation spécifiques sont définis dans le référentiel pour chaque module de formation à valider.

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Étude de situation Évaluation des compétences en stage
Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en stage

<p>Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p>	<p>Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en stage</p>
<p>Bloc 4 – Entretien de l’environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d’intervention</p>	<p>Évaluation à partir d’une situation d’hygiène identifiée en stage Évaluation des compétences en stage</p>
<p>Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>	<p>Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en stage</p>

4.3.1. Évaluation des compétences en milieu professionnel

L'évaluation permet d'apprécier l'évolution des compétences de l'apprenant en fonction des exigences nécessaires à l'obtention du diplôme. Elle est réalisée par le tuteur, après un échange avec l'apprenant et, si nécessaire, avec le formateur référent. Cette évaluation repose sur plusieurs éléments :

- Les activités réalisées par l'apprenant ;
- Les retours des professionnels de proximité concernant les activités de l'apprenant ;
- L'observation des activités effectuées par l'apprenant ;
- La description des situations rencontrées par l'apprenant ;
- Les échanges avec l'apprenant sur les situations vécues ;
- L'auto-évaluation de l'apprenant.

4.3.2. Certification

L'accès à la certification est ouvert aux élèves ayant respecté les conditions d'assiduité, c'est-à-dire en ne dépassant pas cinq pour cent d'absences justifiées, non rattrapées, durant l'ensemble de la formation. Tout au long de celle-ci, les élèves valident les blocs de compétences requis à travers l'acquisition des savoirs théoriques, pratiques et professionnels, en conformité avec les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification. À l'issue de la formation, la Commission de validation de l'acquis des résultats de l'IFAS prononce la validation ou non des compétences et propose les résultats au jury de la DREETS (*article 9 bis, chapitre 2, Organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification*). Celui-ci, après délibération, délivre le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) aux élèves ayant satisfait à l'ensemble des exigences de la formation et de la certification.

5. Les choix pédagogiques de l'IFAS

5.1. Le raisonnement clinique

Le raisonnement clinique constitue une compétence essentielle dans la formation des aides-soignants, en lien avec les exigences du référentiel de compétences. Il permet de mobiliser des savoirs théoriques, pratiques et relationnels afin d'identifier les besoins de la personne soignée, de planifier des actions adaptées et d'évaluer leur efficacité.

Les objectifs pédagogiques sont de :

- Développer une pensée analytique et réflexive : Former les élèves à l'identification et à la priorisation des problèmes rencontrés en situation de soins.
- Articuler les savoirs théoriques et pratiques : Consolider les bases de connaissances nécessaires pour comprendre les signes cliniques et leur impact sur les soins.
- Renforcer les prises de décisions collaboratives : Encourager le dialogue avec l'équipe pluridisciplinaire pour enrichir l'analyse et garantir une prise en charge optimale.

En favorisant la maîtrise du raisonnement clinique, ce chapitre ambitionne de renforcer l'autonomie et la capacité de réflexion des futurs aides-soignants, tout en les préparant à collaborer efficacement au sein des équipes de soins.

5.2. L'accompagnement des élèves

L'accompagnement proposé par les formateurs de l'IFAS vise à placer l'élève au centre de son propre apprentissage, en tenant compte de l'ensemble de ses dimensions : ses savoirs, ses expériences passées, son projet professionnel, ses caractéristiques personnelles et ses éventuelles difficultés d'insertion socioprofessionnelle. L'élève est acteur de son parcours, et le formateur, en facilitateur, élabore un cadre de soutien qui favorise une relation de confiance mutuelle.

À chaque étape, le formateur veille à instaurer un climat de bienveillance et d'écoute active, encourageant l'élève à réfléchir sur ses pratiques, ses émotions et ses choix. Ce processus s'accompagne d'une volonté de créer un espace propice à l'auto-évaluation constructive, où l'élève est invité à prendre du recul et à analyser ses réussites, ses difficultés et ses points d'amélioration. Ce travail de réflexion s'effectue dans un cadre sécurisant, où l'élève peut se questionner sans crainte de jugement, tout en étant encouragé à chercher ses propres solutions.

L'accompagnement proposé n'est pas un simple suivi des progrès, mais un véritable soutien dans la construction de l'identité professionnelle de l'élève. Le formateur aide l'apprenant à se projeter dans les situations professionnelles, en l'aidant à prendre conscience de ses ressources et de ses limites, tout en

favorisant la prise de décision autonome. L'objectif est que l'élève construise ses propres réponses, en s'appuyant sur ses expériences et en tirant parti de ses réflexions pour surmonter les obstacles rencontrés.

Cet accompagnement s'inscrit dans un processus continu et dynamique, qui s'étend à différents moments du parcours de l'élève : lors de la formation en milieu clinique, des analyses de pratiques, des travaux personnels guidés, des entretiens de diagnostic portant sur le parcours de stage et le comportement, ainsi que pendant le suivi pédagogique. À chaque moment, l'élève est soutenu dans sa démarche de professionnalisation, non pas en étant guidé à travers des solutions imposées, mais en développant ses capacités à trouver, par lui-même, les réponses adaptées à ses besoins.

Les formateurs, en tant que facilitateurs des parcours des apprenants, ne cherchent pas à *résoudre* les problèmes à la place de l'élève, mais l'aident à tirer parti de ses expériences pour évoluer, à travers des questions pertinentes (entretien d'explicitation...) et un accompagnement bienveillant. Chaque élève, par ce processus, est encouragé à s'engager pleinement dans la construction de son avenir professionnel, en réinvestissant ses expériences pour enrichir ses pratiques futures.

Les formateurs de l'IFAS offrent un accompagnement individualisé aux élèves qui se trouvent en période de doute concernant leur orientation ou confrontés à des étapes difficiles de leur parcours, telles que les revalidations de modules. Ce soutien repose sur une écoute attentive et un dialogue constructif, permettant à l'élève de réfléchir sur ses expériences passées, d'analyser ses difficultés et de trouver des solutions adaptées. Le formateur guide l'élève dans la recherche de ses propres réponses, l'aidant à prendre conscience de ses ressources et à surmonter les obstacles en réinvestissant ses apprentissages pour renforcer son développement professionnel.

5.3. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique peut se définir comme un accompagnement structuré et personnalisé qui vise à soutenir l'élève tout au long de sa formation. Ce suivi permet de garantir une progression régulière de l'apprenant en l'aidant à surmonter les difficultés, à renforcer ses compétences et à intégrer progressivement les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de son futur métier.

Le suivi pédagogique implique une interaction continue entre le formateur et l'élève, avec une évaluation régulière des acquis et une réflexion sur les pratiques professionnelles. Il permet également d'ajuster le parcours de formation en fonction des besoins spécifiques de chaque élève, en tenant compte de ses progrès, de ses difficultés et de ses objectifs professionnels. Ce processus de suivi doit permettre à l'élève de développer une identité professionnelle cohérente, tout en favorisant son autonomie et son engagement dans la construction de ses compétences.

Le référentiel de formation identifie un contenu de 7 h pour le suivi pédagogique individuel quel que

soit le cursus de formation (complet – partiel). En fonction de l'apprenant, des temps de suivis supplémentaires seront programmés avec le formateur référent.

Le suivi pédagogique de l'IFAS repose sur un accompagnement personnalisé, tant individuel que collectif, visant à soutenir l'élève tout au long de son parcours de formation. Ce suivi est structuré autour d'entretiens réguliers, durant lesquels les formateurs examinent les données issues des rapports de stages et des résultats académiques de l'élève. L'outil central de ce suivi est le portfolio, un document papier personnel, sur lequel sont consignés les progrès de l'élève, réflexions et évolutions, et dont il est pleinement responsable. Il doit mettre et faire mettre à jour régulièrement ce document afin de suivre et d'évaluer sa progression.

Ce suivi est fondé sur une approche centrée sur l'élève, dans le but de favoriser son processus de professionnalisation. L'arrêté du 10 juin 2021 réglemente ce suivi, permettant ainsi à l'équipe pédagogique d'évaluer la progression de l'apprenant dans l'acquisition des compétences et des savoirs nécessaires, et de l'accompagner dans l'élaboration de son projet professionnel. Cette approche individualisée offre plusieurs avantages :

- Analyse de la progression : Elle permet de suivre l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles de l'élève, tout en observant l'évolution de ses performances dans les situations cliniques et académiques.
- Prise de recul émotionnel : L'apprenant est encouragé à analyser et à prendre du recul par rapport aux émotions liées à ses expériences vécues, afin de mieux comprendre son ressenti et de transformer ces émotions en apprentissage.
- Transfert des acquis : Le suivi pédagogique aide l'élève à transférer les compétences et les savoirs acquis lors de ses périodes de stage vers d'autres situations professionnelles, consolidant ainsi son apprentissage.

Les entretiens individuels et collectifs permettent d'instaurer une relation de proximité entre l'élève et le formateur, et sont essentiels pour personnaliser le parcours de chaque apprenant. En début de formation, ces moments servent à mieux connaître l'élève, son parcours, son histoire de vie et ses méthodes de travail. Ils permettent également de poser les bases des valeurs professionnelles qui guideront sa pratique (écoute, bienveillance, respect, responsabilité, autonomie, rigueur, honnêteté, non-jugement...). Ce temps de rencontre est également important pour réguler le temps de parole et donner à chaque élève la possibilité de s'exprimer.

Les suivis sont planifiés selon une temporalité spécifique :

- Au début du cursus : Un premier entretien de positionnement permet à l'élève de définir son projet professionnel et d'identifier les axes de travail pour son développement.
- Avant chaque stage : Un entretien préparatoire est programmé pour aider l'élève à déterminer ses

objectifs et se préparer à sa période d'immersion en milieu professionnel.

- Après chaque stage : Un entretien d'analyse de pratique professionnelle permet de mettre à distance les situations vécues, d'analyser les émotions personnelles et professionnelles ressenties, et de tirer des leçons transférables pour les prochaines étapes de la formation, en utilisant le partage entre pairs et les regards croisés sur les situations complexes.
- En cas de difficulté : Un suivi individualisé peut être mis en place pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par l'élève et pour réajuster son parcours de manière efficiente.
- Suivis collectifs : Ces moments se tiennent régulièrement au cours de l'année, sous forme de points d'étape, peuvent être l'objet de cours adaptés en groupes réduits portant sur des thématiques générales. L'objectif est de favoriser l'échange d'expériences entre les élèves et d'harmoniser les connaissances et la pratique.

L'objectif fondamental du suivi pédagogique est d'assurer une cohérence entre le programme du DEAS et le vécu de chaque élève, en veillant à ce que son parcours soit conforme à la réglementation tout en respectant son identité professionnelle en devenir. Chaque suivi est une occasion d'étudier la mise en corrélation des résultats théoriques et des résultats issus des stages, un face-à-face crucial entre l'élève et le formateur pour ajuster les acquis et les compétences pratiques. Le formateur agit ici comme facilitateur, en guidant l'élève vers une réflexion approfondie sur ses progrès et en l'aidant à définir ses propres solutions à travers son expérience, tout en étant un soutien constant dans la construction de son futur professionnel.

Le formateur développe des stratégies de support pour l'élève en favorisant son autonomie dans ses apprentissages. Il trouve les moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'élève d'exercer son esprit critique, sa curiosité, sa capacité à rechercher ses propres solutions conformes aux bonnes pratiques professionnelles.

Le formateur régule les éventuelles difficultés et garde en toutes circonstances la bonne distance pédagogique.

À chaque rencontre, une synthèse est retranscrite dans le dossier informatisé de l'élève par le formateur référent.

6. L'évaluation de la formation

L'IFAS est engagé dans une démarche qualité, répondant aux indicateurs QUALIOPI :

- Information du public : Diffusion d'un projet pédagogique détaillé et transparent, accompagné de fiches tarifaires claires pour chaque prestation proposée.
- Objectifs et adaptation aux publics : Conception des formations alignée sur le référentiel, adaptée aux profils des apprenants pour répondre à leurs besoins spécifiques.

- Moyens pédagogiques et techniques : Utilisation d'une diversité d'outils pédagogiques en adéquation avec les objectifs de formation, soutenue par la formation continue des formateurs.
- Qualification des formateurs : Haut niveau de compétences des formateurs, garanti par des formations régulières et un maintien constant à jour de leurs connaissances.
- Inscription dans l'environnement professionnel : Collaboration étroite avec les établissements partenaires et abonnements à des revues scientifiques pour suivre les évolutions du secteur.
- Prise en compte des retours : Mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction à la fin des formations et réalisation de points d'étape réguliers pour les formations DEAS.
- Amélioration continue : Enquêtes qualité menées auprès des apprenants et des établissements pour évaluer l'acquisition des compétences et affiner les prestations.

6.1. L'évaluation pédagogique

Les formateurs organisent régulièrement des temps d'échange individuels ou collectifs afin de :

- Donner les informations nécessaires, administratives ou pratiques ;
- Créer un espace d'échange des craintes, des doutes et les réguler ;
- Procéder aux réajustements pédagogiques correspondants ;
- Valider les éléments cohérents avec le contexte ;
- Valider les parcours choisis par les élèves.

6.2. L'évaluation de la formation par les apprenants

L'évaluation de la formation par les apprenants constitue un outil essentiel pour garantir l'amélioration continue de la qualité des parcours proposés, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Formation Initiale :

Les élèves en formation longue participent à une évaluation régulière de leur expérience. Des « points étapes » sont organisés à la fin de chaque bloc de compétences, permettant aux apprenants de partager leur perception de la formation ; ils portent sur plusieurs aspects :

- Compréhension des contenus,
- Les difficultés rencontrées,
- L'accessibilité des documents,
- La disponibilité des formateurs,
- La satisfaction générale concernant les locaux, le matériel et les supports de cours.

À l'issue de la formation, une évaluation plus globale est réalisée, au cours d'une session régulée avant la remise des diplômes (ou la diffusion des résultats) sur l'ensemble des apprentissages acquis.

À distance, une enquête selon deux modalités :

- Au près de l'Aide-Soignant (lieu d'exercice, typologie d'emploi)
- Au près des structures partenaires accueillant les stagiaires

Le terrain de stage qualifiant s'engage dans une démarche d'amélioration de son projet d'encadrement.

Formation Continue :

Pour les apprenants suivant des modules de formation complémentaire, un questionnaire de satisfaction est systématiquement proposé à la fin de chaque session. Ce questionnaire permet de recueillir des retours sur la qualité des contenus et des supports, ainsi que sur les aspects logistiques et organisationnels de la formation. Ces modules ayant une vocation de perfectionnement, des échanges peuvent avoir lieu avec les établissements adresseurs afin d'adapter les contenus aux besoins du service.

6.3. Diffusion des données statistiques et qualité

L'IFAS nord Occitanie, s'engage à transmettre les données nécessaires au suivi des formations afin de répondre aux exigences des indicateurs de certification.

Les données collectées lors des enquêtes sont diffusées sous forme d'agrégats anonymisés, pour être transmises aux organismes officiels qui en font la demande. Elles concernent notamment les statistiques de réussite aux examens et les indicateurs de satisfaction, en fonction de la nature des demandes adressées à l'IFAS.

Par ailleurs, L'IFAS nord Occitanie, publie sur ses propres canaux les indicateurs valorisant les parcours de ses apprenants, ainsi que ceux en formation continue, selon les mêmes modalités.

7. La formation continue

La formation continue repose sur les mêmes principes fondamentaux et poursuit des objectifs complémentaires :

- Répondre aux besoins spécifiques des professionnels en activité ;
- Leur fournir des outils et des connaissances actualisées pour renforcer leur pratique et s'adapter aux évolutions des exigences du métier.

Deux formations sont proposées.

7.1. Module de formation complémentaire DEAS

Une formation de 4 jours est destinée aux aides-soignants (DEAS) diplômés avant la mise en place du programme de 2021. Il leur permet d'actualiser leurs connaissances conformément au nouveau référentiel

et de se familiariser avec les évolutions récentes en matière de compétences et de pratiques professionnelles.

- **Nouveaux actes techniques autorisés,**
- **Renforcement des compétences en prévention et éducation à la santé,**
- **Soins relationnels et approche psychologique,**
- **Développement de compétences numériques et organisationnelles.**

7.2. Module de renforcement ASHQ

L'IFAS propose une formation de renforcement des compétences en 2 sessions de 5 jours non consécutives, spécifiquement conçue pour les Agents des Services Hospitaliers (ASH) et les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ), visant à développer leurs compétences dans le cadre de leur mission d'accompagnement des soins.

Cette formation s'inscrit dans un parcours de consolidation des acquis permettant aux professionnels sans qualification soignante de réaliser des activités d'une complexité faible supervisée ou en binôme avec un aide-soignant diplômé.

Cette montée en compétence est également l'opportunité de confronter l'ASH/ASHQ à ses représentations sur le métier d'Aide-Soignant, pouvant s'inscrire dans un projet de formation complète aboutissant au DEAS.

7.2.1. Objectifs de formation :

L'objectif est d'apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants.

7.2.2. Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation, le professionnel sera capable d'aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie :

- Tenir compte des rythmes et envies de la personne ;
- Repérer au quotidien les besoins et capacités de la personne ;
- Établir une relation d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ;
- Stimuler les capacités restantes dans les gestes et les activités de la vie quotidienne.

À la fin de la formation, le professionnel sera capable de réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées

- o Réaliser les soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil dans le respect de la personne, de son autonomie et de son intimité.
- o Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie
- o Assurer le confort de la personne en utilisant les aides techniques nécessaires
- o Évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster, le cas échéant.

Les aptitudes réinvesties sont :

- o Faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit.
- o Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer et aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
- o Maîtrise du français et du langage écrit et oral et pratique des outils numériques.
- o Aptitudes d'observation, à s'organiser.

7.2.3. Contenu du programme

Recueil des attentes en début de session et synthèse en fin de formation.

Module 1 : Prendre soin de la personne âgée (17 h)

- o Le vieillissement physiologique et psychologique de la personne âgée,
- o Respects et droits de la personne âgée,
- o Contexte environnemental et socio-économique de la personne âgée.

Connaissance de la personne âgée et de son environnement : les besoins de la personne âgée, ses capacités et incapacités (dépendance, indépendance, sources de difficultés) :

- o Le lien social, la place des aidants, la structure EHPAD, la particularité de la prise en charge au domicile

Module 2 : Répondre aux besoins de la personne âgée (18 h)

- o La posture professionnelle (bienveillance, empathie),
- o L'observation de la personne âgée,
- o La relation avec la personne âgée avec ou sans troubles cognitifs (écoute, reformulation) et/ou en perte d'autonomie,
- o La relation avec les résidents, les aidants, les membres de l'équipe,
- o Organisation du travail en équipe,
- o L'éthique professionnelle/confidentialité/secret professionnel/ comportement professionnel.

Module 3 : Protéger la personne âgée (7 h)

- La lutte contre la propagation du virus de la Covid-19,
- Les précautions standard et complémentaires, le lavage de mains,
- La prévention des chutes.

Module 4 : Aider à la réalisation des soins (21 h)

- Préalables aux soins : critères de qualité de soin,
- Respect/intimité dans les soins,
- Les soins d'hygiène et de confort : hygiène corporelle, aide à l'habillage et au déshabillage, élimination urinaire et fécale, protections anatomiques, aide à la mobilisation et à l'installation de la personne,
- Ergonomie : gestes et postures,
- La transmission des informations.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Identification des besoins des participants,
- Apports théoriques à partir des besoins identifiés (Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, simulation),
- Travail de groupe et en individuel sur les représentations de l'accompagnement de la personne,
- Analyse de situations d'accompagnement.

Modalités d'évaluation des apports :

Elle est effectuée tout au long de la formation.

L'attestation de suivi des quatre modules de formation (70 h) sera délivrée aux ASH concernés.

Attention ! Cette formation, ne donne pas de dispense de sélection pour l'accès à la formation d'aide-soignant, néanmoins, ils pourront la mettre en avant dans leur CV et lors de l'oral de sélection.

ANNEXES

Annexe 1 : L'Organisation des stages

Complet	770 h	22 semaines	
		12/10/25	13/11/25
		18/01/26	19/02/26
		22/03/26	23/04/26
		24/05/26	09/07/26

ASHQ	770 h	22 semaines	
		12/10/25	13/11/25
		18/01/26	19/02/26
Stage employeur		22/03/26	23/04/26
		24/05/26	09/07/26

	595 h	17 semaines	
ADVF		12/10/25	13/11/25
		18/01/26	19/02/26
		24/05/26	09/07/26

DEAES	420 h	12 semaines	
		12/10/25	06/11/25
		18/01/26	12/02/26
		22/03/26	16/04/26

ARM		12/10/25	13/11/25
		18/01/26	19/02/26
		24/05/26	09/07/26

ASSP	350 h	10 semaines	
		28/09/25	30/10/25
		11/01/26	12/01/26

DEA		12/10/25	13/11/25
		18/01/26	19/02/26
		24/05/26	09/07/26

	245 h	7 semaines	
DEAP		18/01/26	05/02/26
2006		22/03/26	16/04/26

ASMS		12/10/25	13/11/25
		18/01/26	19/02/26
		24/05/26	09/07/26

DEAP		12/10/25	30/10/25
2011		18/01/26	12/02/26

	490 h	14 semaines	
SAPAT		28/09/25	30/10/25
		11/01/26	12/01/26
		22/02/26	19/03/26

Annexe 2 : Contrat pédagogique

Annexe 3 : Livret d'accueil – alternance

Annexe 4 : Règlement intérieur